

MILLIMAGES

ETATS FINANCIERS

ANNEXE CONSOLIDÉE AU 31 DECEMBRE 2007

ACTIF EN €	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Goodwill	D 1.1	4 884 906	1 606 496
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	D 1.1	45 295 781	37 374 668
Autres immobilisations incorporelles	D 1.1	110 053	51 487
<i>Sous-total immobilisations incorporelles</i>		50 290 740	39 032 651
Immobilisations corporelles	D 1.2	484 891	299 851
Participations mises en équivalence	D 1.3.1	124 635	2 034 283
Immobilisations financières	D 1.3.2	532 447	1 608 601
Actif non-courant		51 432 713	42 975 386
Stocks de Marchandises ⁽¹⁾		1 109 542	354 204
Créances clients	D 1.4	19 721 356	14 965 473
Autres créances	D 1.4	24 137 293	14 425 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D 1.5	2 097 894	1 460 769
Actif courant		47 066 085	31 205 555
Total actif		98 498 798	74 180 941

(1) Le stock de marchandises correspond au stock de DVD. L'augmentation de ce poste correspond à la forte progression de l'activité vidéo, et à l'intégration des sociétés GEDEON et PVG.

PASSIF EN €	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Capital	D 1.6	390 264	390 264
Réserves (part du Groupe)		22 030 767	16 915 289
Résultat (part du Groupe)		-2 279 027	5 000 785
Capitaux propres (part du Groupe)		20 142 004	22 306 338
Intérêts minoritaires		2 694 133	786 410
Capitaux propres		22 836 137	23 092 748
Emprunts et dettes financières	D 1.8	3 082 847	2 025 760
Autres Passifs non courants	D 1.9	5 303 999	5 019 380
Provisions à Long terme	D 1.7	1 195 433	325 666
Passifs d'impôt différé	I	1 204 389	0
Passif non-courant		10 786 668	7 077 706
Emprunts et dettes financières	D 1.8	16 393 770	7 236 369
Provisions	D 1.7	574 383	870 660
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	D 1.9	47 907 840	35 903 458
Passif courant		64 875 993	44 010 487
Total des capitaux propres et des passifs		98 498 798	74 180 941

RESULTAT EN €	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires et Subventions	E 1.1	38 222 701	30 871 704
Autres produits de l'activité		1 525 610	1 898 527
Production immobilisée et stockée		13 642 619	5 077 537
Achats		-26 337 581	- 17 100 758
Impôts, taxes et versements assimilés		-344 924	-100 155
Charges de personnel		-10 134 781	- 4 708 756
Amortissements et provisions		-21 268 998	- 13 689 906
Résultat opérationnel courant	E 1.2	-4 695 354	2 248 193
Autres produits et charges opérationnels	E 1.3	274 811	3 519 510
Résultat opérationnel		-4 420 543	5 134 703
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		299 427	615 245
Coût de l'endettement financier brut		-1 659 665	-983 345
Coût de l'endettement financier net	E 1.5	-1 360 238	-368 100
Autres produits et charges financiers		-101 760	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	D 1.3	-131 496	-5 277
Résultat avant impôts		-6 014 037	5 394 326
Charge d'impôt	I	-463 810	0
Résultat net des activités		-6 477 847	5 394 326
Dont Part des minoritaires		-4 198 820	393 545
Dont Part du groupe		-2 279 027	5 000 781
Résultat par action (non dilué)	D 1.6	-0,23	0,51
Résultat par action (dilué)	D 1.6	-0,23	0,49

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en K€)	Capital	Primes d'émission Et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part Groupe	Intérêts minoritaires
Soldes au 01/01/05	391	19 792	7 956	-15 390	12 748	458
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-15 390	15 390	0	
Variation de Capital					0	
Impact IFRS (2004)			662		662	
Variation de Périmètre et divers			11		0	-535
Résultat de l'exercice N				3 940	3 940	375
Soldes au 31/12/05	391	19 792	-6 761	3 940	17 350	298
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			3 940	-3 940	0	
Divers (dont écart conversion et cession titres)			-55		-55	94
Résultat de l'exercice N				5 001	5 001	394
Soldes au 31/12/06	391	19 792	-2 876	5 001	22 296	786
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			5 001	-5 001	0	
Variation de périmètre					0	6106
Divers (dont écart conversion et cession titres)			125		125	
Résultat de l'exercice N				-2 279	-2 279	-4198
Soldes au 31/12/07	391	19 792	2 250	-2 279	20 142	2 694

Variation des intérêts minoritaires (milliers d'euros)	Réserves	Résultat	Intérêts minoritaires
Au 31 décembre 2006	392	394	786
Affectation du résultat de la période précédente	394	-394	0
Résultat net de la période		-4 198	-4 198
Quote-part des minoritaires dans l'augmentation de capital Bac Majestic	5 203		5 203
Passage de Gedeon Programmes de la mise en équivalence à l'intégration globale	890		890
Intégration de la société PVG	13		13
Au 31 décembre 2007	6 892	-4 198	2 694

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

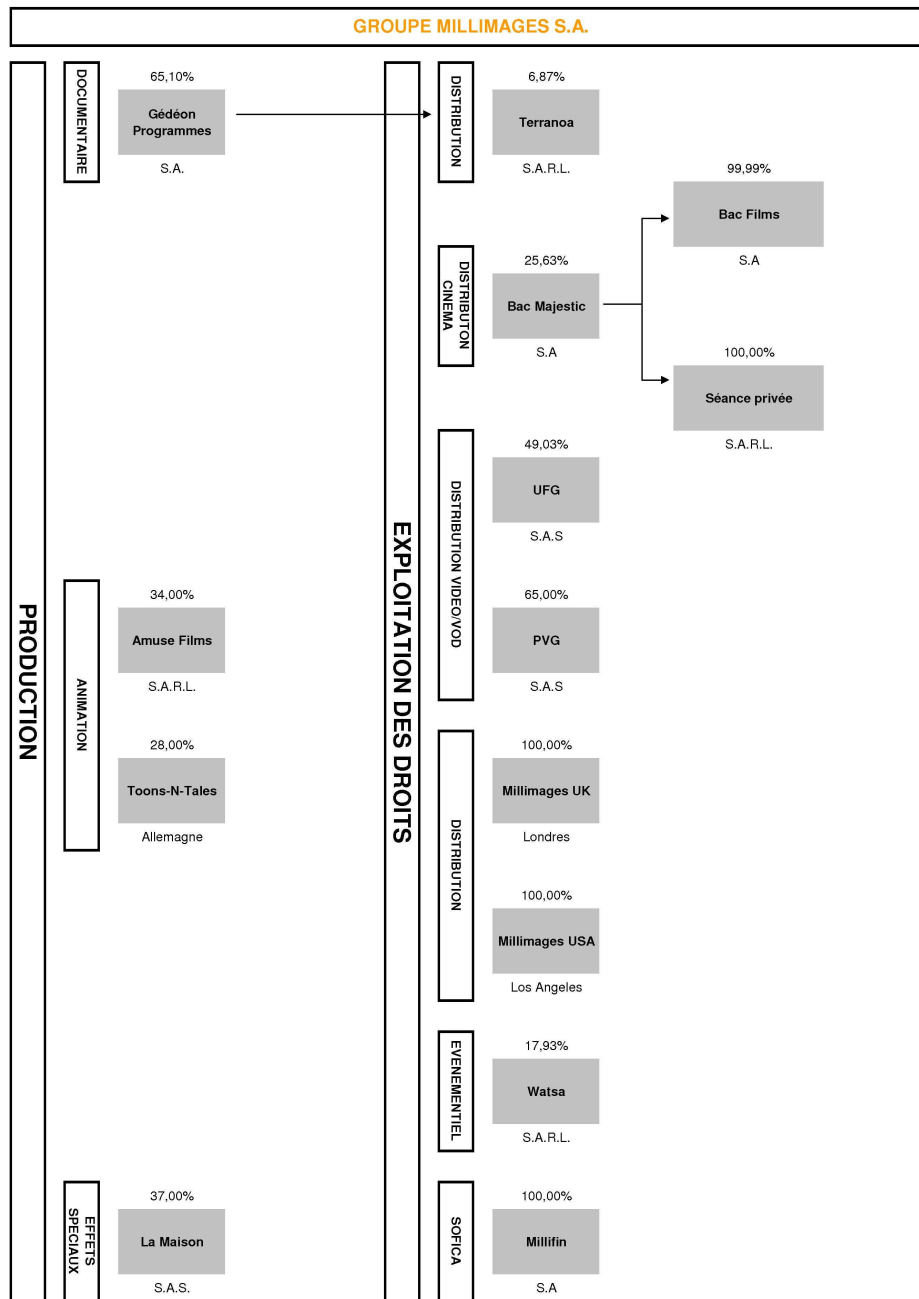
	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net consolidé	-2 279	5 001
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	0
Total des produits et charges comptabilisés	-2 279	5 001
<i>dont part du groupe</i>	-2 279	5 001
<i>dont part des minoritaires</i>	-4199	-394

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE EN K€	Notes	déc-07	déc-06
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		-2 279	5 001
Charge d'impôt		463	
Dotations nettes aux amortissements et provisions		21 269	13 689
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		21	48
Résultat des minoritaires		-4 199	394
Résultat mis en équivalence		131	5
+ et - values sur cession d'immobilisations		-275	-3 520
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		3 226	-11 001
Impôt versé			0
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		18 357	4 616
Opérations d'investissement :			
Cessions d'immobilisations		2 644	5 875
Acquisitions d'immobilisations		-23 264	-12 073
Incidence des variations de périmètre (a)		-6 425	-608
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-27 045	-6 806
Opérations de financement :			
Augmentation de capital de Bac Majestic		5 448	
Frais d'augmentation du capital de Bac Majestic		-443	
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)		8 023	6 113
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)		-9 119	-6 950
Dividendes versés aux minoritaires			
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		3 909	-837
(D) Incidence des variations des cours des devises			
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)		-4 779	-3 027
Trésorerie d'ouverture		765	3 792
Trésorerie de clôture		-4 014	765
Se décomposant en :			
Valeurs mobilières de placement		83	89
Disponibilités		2 015	1 371
Concours bancaires courants		-6 112	-695
Total		-4014	765

MILLIMAGES
Annexe aux Comptes consolidés au 31 décembre 2007
SOMMAIRE

NOTE PRELIMINAIRE.....	8
NOTE A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
NOTE B - REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS	10
NOTE C - PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	19
NOTE D - ANALYSE DES POSTES DE BILAN	22
NOTE E - ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE.....	29
NOTE F - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	32
NOTE G - REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PERSONNEL	32
NOTE H- EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2007	36
NOTE I - IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS	36
NOTE J - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS	37
NOTE K - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	38
NOTE L - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE	39

➤ L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2007 est repris ci-dessous :



NOTE PRELIMINAIRE

Le siège social de la société est à l'adresse suivante :

88, rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS

Le groupe « MILLIMAGES » a pour activité :

- la production et la distribution de dessins animés (MILLIMAGES s.a. et MILLIMAGES UK, respectivement),
- la distribution de longs métrages cinématographiques (BAC MAJESTIC s.a.),
- la production et la distribution de films documentaires.

MILLIMAGES est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché Euronext Paris Compartiment C Paris (Code ISIN FR000044380)

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

La liste des filiales consolidées est reprise sur la note C de cette annexe.

NOTE A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(a) Activité du Groupe

1. Activité Animation

Le chiffre d'affaires réalisé par MILLIMAGES s.a, subventions incluses, s'élève à 9,6 M€ sur l'année à fin 2007, soit une hausse de 4,3 % par rapport à l'exercice 2006. Il prend en compte :

- des livraisons pour 1,8 M€ de nouveaux programmes (Lola et Virginia et Didou 2).
- la progression des activités Vidéo, Publicité, Merchandising et Ventes Internationales, qui représentent 7,6 M€ pour l'exercice.

2. Activité Cinéma

Le chiffre d'affaires cinéma s'élève à 18,5 M€. Ce chiffre d'affaires s'élevait à 21 M€ en 2006. La diminution de 11,9% entre 2006 et 2007 s'explique par la diminution du nombre de films sortis.

3. Activité Documentaires

L'activité Documentaire du groupe est réalisée par la filiale GEDEON PROGRAMMES. A fin 2007, le Chiffre d'Affaires Documentaire s'élève à 9,6 M€, principalement du fait des documentaires suivants :

- Carnets d'expédition présenté par FRANCIS LEGUEN,
- la Série « Les nouveaux explorateurs » diffusée par CANAL+.
- Le club des explorateurs
- A contre courant
- Maud FONTENOY – A contre courant
- Pole airship et La minute polaire avec JEAN-LOUIS ETIENNE

- Et pour la partie jeunesse :
 - M.A.D. (Mission Aventure Découverte) réalisé par JEAN-FRANÇOIS BORDIER,
 - Les petits matins du monde réalisé par XAVIER VAIRE

(b) Evolution du périmètre de consolidation

- MILLIMAGES a pris une participation dans le capital d'UNION FILMS GROUP (UFG) à hauteur de 49%.

Créée en 1993, UNION FILMS GROUP est un spécialiste de l'édition de programmes jeunesse sur support DVD. La société possède les droits d'exploitation vidéo sur :

- ✓ plus de 35 licences d'animation parmi lesquels des titres renommés comme « Mon Petit Poney », « Casper », « Les Bisounours », « Clifford », « Bibifoc » et « Rupert »,
- ✓ 60 films dont « La Collection des adaptations à l'écran des romans de Mary Higgins Clark » et les films d'Elie Chouraqui,
- ✓ 4 licences de programmes de fitness parmi lesquels « Cindy Crawford » et « Kathy Ireland »,
- ✓ un catalogue audio de 30 titres dont les licences : « Bonne nuit les petits », « Les Maîtres du Mystère », etc...

Cette participation s'inscrit dans la stratégie annoncée de MILLIMAGES de développer les activités commerciales du Groupe et sera créatrice de synergies avec, notamment, la mise en commun, des équipes et moyens d'édition, et des catalogues et droits afférents.

UFG est consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2007 à compter de sa date d'acquisition, soit le 1^{er} juin 2007. La contribution d'UFG à la ligne Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence a donné lieu à la constatation d'un bénéfice de 32 K€. La comptabilisation de cette acquisition a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 985 K€.

- MILLIMAGES, a pris une participation de 65% dans le capital de PRO VIDEO GROUP.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie du groupe de renforcer son pôle vidéo qui comprend déjà les labels MILLIMAGES VIDEO et BAC VIDEO.

Nouvellement créée, PRO VIDEO GROUP est locataire-gérante depuis le 1^{er} juillet 2007 du fonds de commerce d'UNION FILMS GROUP.

Cette société est consolidée dans les comptes de MILLIMAGES par intégration globale.

- Remontée au capital de Gédéon.

MILLIMAGES est remonté dans le capital de Gédéon Programmes à hauteur de 65,10 % en janvier 2007, contre 48,93% antérieurement. Dès lors, Gédéon Programmes est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2007, contribuant pour - 759 K€ au résultat net par du groupe.

Le Goodwill comptabilisé s'élève à 1 425 K€ après réévaluation du catalogue à 1,8 M€ (100%) avec constatation corrélative d'un impôt différé passif de 0,5 M€. Cette réévaluation est amortie selon un plan des recettes prévisionnelles.

Par son instruction n°2007-05 publiée en octobre 2007, l'AMF adopte une version prospective des obligations d'information relatives aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice.

Plus aucune information comparative n'est requise au titre de l'exercice 2006.

Les sociétés devront désormais dans l'annexe de leurs comptes 2007 communiquer les informations pro forma (CA, résultat et S.I.G) comme si les acquisitions avaient été réalisées dès janvier 2007.

Compte tenu du fait que la société GEDEON a été intégrée dans le périmètre consolidé du groupe MILLIMAGES à compter du 1^{er} janvier 2007, aucune information complémentaire n'est requise dans le cadre de cette annexe consolidée au titre de l'instruction sus-visée.

(c) Internalisation de l'édition Vidéo sous les labels MILLIMAGES VIDEO et BAC VIDEO.

La société MILLIMAGES poursuit activement le travail d'édition de ses licences « Didou, 64 Rue du Zoo, Hôpital Hilltop, Caroline, Les Hydronautes... » avec la sortie de 25 nouveaux DVD venant compléter les collections existantes. De plus, la société a acquis, souvent dans le cadre de coproduction, les droits vidéo de nouvelles licences pour les territoires de langue française, comme « Lola et Virginia » et « Sinsala Grimm ». Enfin, le film d'animation « Piccolo, Saxo et Cie » coproduit avec la société HAUT ET COURT » a fait l'objet d'une sortie importante en septembre 2007, au travers de la société WARNER MUSIC, qui a vendu avec succès le CD de la bande originale du film.

D'une manière générale, la société MILLIMAGES commercialise directement ses produits dans le circuit des kiosques et maisons de la presse, à travers les forces de vente des MLP et pour les hypers et magasins spécialistes par ARCADES et/ou AVENTI.

Le développement de l'édition vidéo sur les territoires étrangers, où la société MILLIMAGES possède des droits non cédés à des sociétés locales, commencera par l'édition du film « Piccolo, Saxo et Cie » en Roumanie. Le projet étant, de créer en France, des DVD européens multilingues, qui seront distribués par des sociétés locales sous le contrôle de la société MILLIMAGES, en prenant appui sur les antennes de MILLIMAGES en Allemagne, en Angleterre et en Europe de l'Est.

(d) Bac Films

VENTES INTERNATIONALES

BAC FILMS a développé depuis 2004 une activité de distribution internationale. Elle profite de son savoir faire en matière de sélection et de son pouvoir de négociation lors de son acquisition des droits français des films (français ou internationaux) pour acquérir à des conditions avantageuses les droits de distribution pour le monde.

BAC FILMS commercialise ensuite ces films auprès de distributeurs étrangers par le biais de son nouveau département BAC FILMS INTERNATIONAL. Le catalogue BAC FILMS représente 16 films.

VENTES SALLES

17 films sont sortis en salles en 2007, contre 18 en 2006.

CREDITS OBTENUS

BAC FILMS a obtenu de nouveaux crédits à concurrence de 809 K€ sur la base de mobilisation de créances nées. Le taux de rémunération est en moyenne de 6.50 %.

Au cours de l'exercice 2007, BAC FILMS a remboursé aux organismes bancaires un montant total de 2 114 K€.

Les échéances prévues par le protocole signé avec les banques en mars 2004 ont été respectées.

NOTE B - REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

L'information comparative au 31 décembre 2006 a été établie selon les mêmes principes.

Le Groupe a adopté toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et approuvées par l'Union Européenne, applicables à ses opérations à compter du 1er janvier 2007.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations s'appliquant au Groupe sont les suivantes :

- IFRS 7, Informations à fournir sur les instruments financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2007).
- Amendement à IAS 1, Informations à fournir concernant le capital (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2007).
- IFRIC 8, Champ d'application d'IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er mai 2006).
- IFRIC 10, Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation) (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er novembre 2006).

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 pour la présentation de ses états financiers au 31 décembre 2007.

Les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 10 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe Millimages.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations ne s'appliquant pas au Groupe sont les suivantes :

- IFRIC 7, Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyper inflationnistes (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er mars 2006).
- IFRIC 9, Réévaluation des dérivés incorporés (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juin 2006).

Parmi les normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne, celles dont l'application pourrait avoir une incidence sur les états financiers du Groupe sont :

- Norme IAS 1 révisée, Présentation des états financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009).
- Norme IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009).
- Norme IAS 27 révisée, États financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009).
- Amendement à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009).

Les amendements et interprétations dont l'application ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe sont :

- Amendement à IAS 23, Coûts d'emprunts (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009).
- IFRIC 12, Concessions (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2008).
- IFRIC 13, Programme de fidélisation des clients (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2008).
- IFRIC 14, IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2008).

1.1 DATE DE CLOTURE ET DUREE DE L'EXERCICE

Les comptes consolidés sont établis pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 juin 2008.

1.2. BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

1.2.1. Principes Généraux

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories éventuellement concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont :

- l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles,
- les flux de trésorerie prévisionnels utilisés dans le cadre des tests de dépréciation portant sur les goodwill,
- les provisions pour litiges.

1.2.2. Continuité d'exploitation

L'endettement bancaire de la maison-mère MILLIMAGES s.a. hors crédit de production et Dailly est nul au 31 décembre 2007, comme au 31 décembre 2006.

A la date du 31 mai 2008, le sous-groupe Bac Majestic dispose d'une trésorerie de 150 k€.

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 3,5 M€. Ces lignes sont utilisables, à hauteur de 2,5 M€ depuis 2007 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant.

A la date d'arrêt des comptes, la société a un encours de ligne Dailly de 1,3 M€.

La notion de contrats signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

Compte tenu des objectifs d'activité fixés pour l'exercice 2008, les comptes ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose sur l'hypothèse d'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés), et de réalisation de nos hypothèses budgétaires.

Si ces fonds n'étaient pas obtenus, et que l'activité ainsi que les résultats ne soient pas au rendez-vous l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

1.3. CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MILLIMAGES et de ses filiales.

1.3.1. Filiales

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société-mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de MILLIMAGES et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

Les sociétés dans lesquelles MILLIMAGES exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

1.3.2. Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles Millimages exerce directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.3.2. Entités ad hoc

Le Groupe a créé une entité ad hoc pour réaliser des opérations commerciales et d'investissements. Le Groupe ne détient aucune participation significative directe ou indirecte dans le capital de cette entité. Cette entité est consolidée sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le Groupe et des risques et avantages de l'entité, le Groupe conclue qu'il en a le contrôle. Suite à analyse, il a été considéré que le Groupe perçoit la majorité des bénéfices des activités et des actifs nets de cette entité, est exposé aux risques liés aux activités de cette entité et conserve la majorité des risques résiduels ou liés à la propriété de cette entité.

Les titres des sociétés ne remplissant pas les critères définis ci-dessus sont inscrits en "Immobilisations financières". L'intégration éventuelle de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

1.4. METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES

1.4.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale.

Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

1.4.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

1.5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en goodwill.

1.6. GOODWILL

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux goodwills.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en "Autres produits et charges opérationnelles".

Les dépréciations relatives aux goodwill sont irréversibles.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés au poste "Participations mises en équivalence".

1.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée, et dans la limite d'un plan d'amortissement initial (IAS 36.117 : la nouvelle valeur après reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs).

1.7.1. Immobilisations incorporelles

1.7.1.1 Programmes d'animation et audiovisuels :

Les coûts de production des séries d'animation et des programmes documentaires sont évalués à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des charges directement attribuables. Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées au coût de revient de l'actif conformément à l'IAS 23.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du "Prêt à Diffuser" remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs.

Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en "immobilisations incorporelles".

MILLIMAGES détermine le niveau d'amortissement des actifs incorporels, relatifs à l'activité «Animation», au prorata des recettes, qui sont par définition variables dans le temps et en fonction des supports.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1er janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales acquises et prévisionnelles. Les recettes totales comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures estimées sur une durée de 10 ans à compter de la livraison en fonction des prévisions de vente de l'environnement audiovisuel à la clôture.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance de recettes attendues.

Pour GEDEON, étant donné le cycle spécifique de vie du documentaire, le rythme d'amortissement est de 70 % la première année et 10 % les trois années suivantes.

Dans le cadre de la prise de contrôle de GEDEON en janvier 2007 et de l'allocation de prix d'acquisition, un certain nombre de documentaires ayant une durée d'utilité plus longue ont été identifiés. Une partie du prix d'acquisition a été alloué à ce catalogue. La durée d'utilité a été estimée à 5 ans. La quote-part du prix d'acquisition alloué à ces documentaires est ainsi amortie de façon linéaire sur 5 ans.

1.7.1.2 Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir l'investissement réalisé, une perte de valeur est comptabilisée.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

De même, une perte de valeur peut être comptabilisée s'il s'avère que, concernant des films exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

1.7.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

1.7.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Durées d'utilisation, en années

- Agencements et installations techniques 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

La dotation aux amortissements est calculée selon le mode linéaire.

1.8. PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE

Le poste "Participations mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence. La quote-part de résultat de la période attribuable à ces entités est présentée au compte de résultat sur la ligne « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur cette même ligne.

1.9. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette catégorie inclut :

- Les titres de participation :

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de

l'actif), une dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

▪ Les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements :

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de la première comptabilisation puis au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, elle est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement.

1.10. STOCKS

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

1.11. CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, puis au coût amorti déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

1.12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
- des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

1.13. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

1.14. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2007.

1.15. PLANS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 "Paiements en actions", les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette juste valeur est comptabilisée au sein des "Charges de personnel" et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 1, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en "Frais de personnel". Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 restent non comptabilisés.

1.16. IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable à l'exception des goodwill.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des sociétés du groupe, la reconnaissance des impôts différés actifs a été limitée au montant des impôts différés passifs.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

1.17. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change.

Ces instruments ne sont pas traités comme des instruments de couverture : la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente). La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

Au cours de l'exercice 2007, la Groupe n'a pas eu recours à ces instruments financiers.

1.18. EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

1.19. BILAN : DISTINCTION COURANT / NON COURANT

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

▪ les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

(a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;

(b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;

(c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou

(d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

▪ les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

(a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;

(b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;

(c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou

(d) : l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

1.21. INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IAS 14 "Informations sectorielles", le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe MILLIMAGES exerce son activité dans 2 secteurs distincts qui sont la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles.

L'activité du Groupe est effectuée dans 2 zones géographiques : France et export.

1.22. CHIFFRE D'AFFAIRES

1.22.1 CA Animation et documentaires

*** CA du catalogue**

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente. Les ventes de catalogue effectuées par l'intermédiaire de mandataires sont comptabilisées lorsque la société prend connaissance de la conclusion de ces contrats. Les versements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

*** CA des programmes livrés dans l'exercice**

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine.

Les productions non achevées à la clôture ont le statut de production en cours, les revenus déjà perçus pour celles-ci sont enregistrés au bilan en « Dettes Fournisseurs et autres créiteurs ».

1.22.2 CA Film publicitaires

Les recettes liées à la production de films publicitaires sont constatées à la livraison du matériel à l'annonceur.

1.22.3 CA Exploitation des films

1.22.3.1 Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des locations hebdomadaires.

1.22.3.2 Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées après signature des contrats de cession à partir de l'ouverture des droits.

1.22.3.3 International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

1.22.3.4 Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Dettes fournisseurs et autres créiteurs".

1.23. SOUTIEN FINANCIER AUTOMATIQUE DU CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE

Le mécanisme des subventions institué en France est géré par le Centre National de la Cinématographie (CNC). Il comporte 2 sections de montants sensiblement égaux :

- 1- aides au cinéma et à la vidéo ;
- 2- aides aux programmes audiovisuels.

La section 1 du compte de soutien est alimentée par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision, par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs que les exploitants de cinéma reversent mensuellement au Trésor et par une taxe prélevée sur les ventes de cassettes vidéo et DVD, la part de cette dernière étant appelée à progresser fortement dans les années à venir.

Le produit de la collecte de cette taxe est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

1.23.1 Utilisation des subventions pour la production des séries d'animation

*** Subventions CNC :**

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs.

1.23.2 Utilisation des subventions pour l'activité de production et distribution Cinématographique

* Exploitation cinématographique

Afin de bénéficier de ces subventions, les exploitants de salles sont tenus de déposer auprès du CNC un dossier justifiant les investissements réalisés pour l'équipement ou la modernisation de leurs salles. Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe ne bénéficie pas de cette subvention.

* Production et Distribution cinéma

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan en « Subventions publiques différées ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution.

1.24. CREDIT D'IMPOT CINEMA

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre concernée.

1.25. RÉSULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant, les autres produits ou charges opérationnels, comprenant les résultats sur cessions et les pertes de valeur sur actifs non-courants.

1.26. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

NOTE C - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nombre de filiales	déc-07	déc-06
Filiales Consolidées par intégration globale (dont filiales du Sous Groupe BAC MAJESTIC)	8	6
Filiales Mises en équivalence	4	4
Total	12	10

Nom de la société	Siren	Siège social	Date de clôture	% intérêt 2007	Méthode Intégration 2007 *	% intérêt 2006	Méthode Intégration 2006 *
Société Consolidante							
MILLIMAGES Sa	382 954 279	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc				
Filiales Consolidées							
AMUSE FILMS Sarl	321 226 607	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	34,00%	MEQ	34,00%	MEQ
GEDEON PROGRAMMES ⁽¹⁾ Sa	383 894 052	155 rue de Charonne 75011 PARIS	31-déc	65,10%	IG	48,93%	MEQ
LA MAISON Sas	434 020 335	13-15 rue Gaston-Latouche CLOUD	31-déc	37,00%	MEQ	37,00%	MEQ
MILLIFIN Sa	445 388 675	12 Bld de la Madeleine 75009 PARIS	31-déc	0,10%	IG	0,10%	IG
MILLIMAGES UK Ltd (GB)	-	6 Broadstone Place LONDRES - GB	31-déc	100,00%	IG	100,00%	IG
MILLIMAGES USA Inc	-	Los Angeles USA	31-déc	100,00%	IG	100,00%	IG
TOON'S TALES Gmbh	-	Steinhöft 5-7 20459 Hamburg Allemagne	31-déc	28,00%	MEQ	28,54%	MEQ
BAC MAJESTIC Sa	413 577 743	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	25,63%	IG	21,96%	IG
SEANCE PRIVEE	380 576 116	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	25,63%	IG	21,96%	IG
BAC FILMS	337 527 378	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	25,63%	IG	21,96%	IG
PVG SAS	499 589 760	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	65,00%	IG		
UFG SAS	391 419 439	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	49,03%	MEQ		

* I.G. : Intégration Globale, MEQ Mise en équivalence, IP : Intégration proportionnelle

⁽¹⁾ La société Gédéon Programmes est mise en : Intégration Globale depuis le 1^{er} janvier 2007.

Les pourcentages de contrôles sont identiques aux pourcentages d'intérêts mentionnés dans le tableau ci-dessus à l'exception de ceux concernant Bac Majestic et ses filiales et de la Sofica Millifin.

➤ BAC MAJESTIC

La société BAC MAJESTIC est consolidée par Intégration globale dans la mesure où un contrôle de fait est actuellement exercé par MILLIMAGES. En effet, MILLIMAGES, titulaire au 31 décembre 2007 de 25,63 % du capital de BAC MAJESTIC et de 33 % des droits de vote, est le principal actionnaire de cette société. En vertu d'un pacte d'actionnaire signé avec le second actionnaire, Millimages peut désigner les membres des organes d'administration (étant précisé que le reste de l'actionariat est diffus). Ce pacte d'actionnaire est devenu nul suite au départ de Jean Labadie.

➤ SOFICA MILLIFIN

Cette société a été considérée comme une entité ad hoc au sens de l'interprétation SIC 12 d'IAS 27 et a en conséquence été globalement intégrée dans le périmètre de consolidation.

Parallèlement et en vertu des dispositions de la norme IAS32, l'engagement de rachat irrévocable pris par MILLIMAGES d'acquies l'intégralité des actions de la société MILLIFIN à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action, soit 850 €, la SOFICA MILLIFIN a été comptabilisé en dettes financières.

Le demande de rachat pourra être effectuée entre le 1^{er} janvier et 30 juin 2011.

Le capital de la SOFICA MILLIFIN est de 5 097 000 €, soit 5 097 actions de 1 000 €. MILLIMAGES détient actuellement 0.10% de son capital. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage de contrôle est considéré comme étant de 100%.

NOTE D - ANALYSE DES POSTES DE BILAN

1.1 Immobilisations incorporelles

1.1.1 Valeurs brutes :

En K€	31/12/05	+	Transfert	- (a)	31/12/06	+	Transfert	Variation périmètre	- (a)	31/12/07
Droit au bail	45				45			48		93
Goodwill	11 347	9		-3 835	7522	3436		496	-509	10945
Animations : Productions finies	65 442	2 020	9 581	-3 424	73619	1 395	2 518		-878	76654
Animations : Productions en-cours	7 288	5 208	-9 581	-577	2338	3 686	-2 518			3506
Cinéma : Films en exploitation	198 267	628	7 746	-11 775	194866	1076	7 381		-16 703	186620
Cinéma : Films en projet	12 709	7 788	-7 746	-522	12229	6 934	-7 381		-672	11110
Documentaires en exploitation	1006	8			1014	12842		45425		59281
Documentaires : en cours	0				0			3612		3612
Investissements Sofica MILLIFIN	4 588				4588					4588
TOTAL GENERAL	300 692	15 661	0	-20 133	296 221	29 369	0	49 581	-18 762	356 409

(a) Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour l'activité animation.

1.1.2 Amortissements - Provisions :

En K€	31/12/05	+	Reprise Provision et Amortissements	-	31/12/06	+	Variation périmètre	Reprise Provision et Amortissements	Diminution	31/12/07
Droit au bail	0				0					0
Goodwill	6 252			-338	5 914	145				6059
Animations : Productions finies	56 249	5 156	-473		60 932	4756		-199		65489
Animations : Productions en-cours	0				0					0
Cinéma : Films en exploitation	189 548	9 848	-13 941		185 455	11 247		-467	-19462	176773
Cinéma : Films en projet ^(b)	2 230	367	-572		2 025			-422		1603
Documentaires en exploitation	0				0		52288			52288
Documentaires : en cours	0				0					0
Investissements Sofica MILLIFIN	687	1 166			1 853	557				2410
Autres immobilisations incorporelles	994	15			1 009	630	15		-157	1497
TOTAL GENERAL	255 960	16 552	-14 986	-338	257 188	17 335		-1 088	-19 619	306 119

(a) Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour l'activité animation.

La dépréciation comptabilisée sur les films non sortis (droits audiovisuels en cours) concerne Bac Films. Elle a été déterminée en fonction des recettes prévisionnelles de chaque film concerné au cas où celles-ci sont inférieures à la valeur nette comptable.

1.1.3 Détail des goodwill :

En K€	31/12/06	Augmentation	Diminution	31/12/07	31/12/07 Net
	Brut		Brut		
Millimages UK	254			254	0
Toon's Tales	168			168	9
Gédéon Programmes		1 426		1426	1 426
Amuse Films	16			16	0
Millimages SA	13			13	0
Bac Majestic	7 070	988	-2423	5 635	2 440
PVG		25		25	25
UFG		985		985	985
TOTAL GENERAL	7 521	3 424	-2 423	8 522	4 885

Les mouvements de l'exercice concernent les prises de contrôle sur Gédéon Programmes, PVG et UFG ainsi que les acquisitions / cessions portant sur les titres de Bac Majestic.

Sur l'exercice précédent, les goodwills se décomposaient comme suit :

En K€	31/12/2005	Diminution	31/12/2006	31/12/2006 Net
	Brut			
Millimages UK	254		254	0
Toon's Tales	159	9	168	9
Gédéon Programmes	1 915	-1 915	-	0
Amuse Films	16		16	0
Millimages SA	13		13	0
Bac Majestic	8 991	-1921	7 070	1 598
TOTAL GENERAL	11 348	-3 827	7 521	1 607

En 2006, la diminution provenait de la cession d'une partie des titres Bac, ainsi que du reclassement de l'écart d'acquisition Gédéon Programmes dans la rubrique « Participations mises en équivalence »

En K€ Valeurs Nettes	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Millimages UK	0	0	
Toon's Tales	0	9	9
Amuse Films	0	0	
Millimages SA	0	0	
Gédéon Programmes	1 576		1426
UFG			985
PVG			25
Bac Majestic	3 519	1 598	2 440
TOTAL GENERAL	5 095	1 607	4 885

Les goodwills sont calculés par différence entre le prix payé par le groupe et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Les calculs s'appuient sur des prévisions à trois ans, incluant les données du budget 2008 et par la suite un taux de croissance de 2 % des flux à l'infini, et une actualisation de l'ensemble des flux à un taux de 9 %.

1.2 Immobilisations corporelles

1.2.1 Valeurs brutes

En K€	31/12/2005	+	-	31/12/2006	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/2007
Autres Immobilisations corporelles	1 378	24	-336	1 066	67	-157	569	1 545
TOTAL GENERAL	1 378	24	-336	1 066	754	1 484	3 304	1 545

1.2.2 Amortissements - Provisions :

En K€	31/12/2005	+	-	31/12/2006	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/2007
Autres Immobilisations corporelles	1 009	92	-335	766	84	-154	362	1058
TOTAL GENERAL	1 009	92	-335	766	84	-154	362	1 058

1.2.3 Valeurs nettes

En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007		
	Net	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres Immobilisations corporelles	369	300	1 545	1058	487
TOTAL GENERAL	369	300	1 545	1 058	487

Toutes les immobilisations sont situées en France.

1.3. Participations mises en équivalence

1.3.1 Participations mises en équivalence

Valeur Nettes En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Sociétés concernées			
Amuse Films	0	0	0
Toons's Tales	57	0	71
La Maison	54	54	54
Gédéon Programmes	412	1 980	N/A
UFG	0	0	0
TOTAL GENERAL	523	2 034	125

L'évolution du poste résulte de la mise en intégration globale de Gédéon Programmes.

La contribution au résultat des participations mises en équivalence s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Sociétés concernées			
Amuse Films	-207	65	-155
Toons's Tales	-64	-70	0
La Maison	36	0	0
Gédéon Programmes	58	0	0
UFG	0	0	24
TOTAL GENERAL	-177	-5	-131

Montant agrégé des sociétés dont la participation est mise en équivalence :

31-déc-07 en K€	Capitaux Propres (100%)	Chiffre d'affaires (100%)	Résultat Net (100%)
Amuse Films	-921	109	-488
Toons's Tales	254	71	0
La Maison	145	0	0
UFG	-1737	2671	85
TOTAL GENERAL	-2 259	2 851	-403

Pour rappel, à fin 2006, ces montants étaient les suivants :

31-déc-06 en K€	Capitaux Propres	Chiffre d'affaires	Résultat Net
Amuse Films	463	210	190
Toons's Tales	98	Non connu	Non connu
La Maison	145	Non connu	Non connu
Gédéon Programmes	3 469	6 984	256
TOTAL GENERAL	4 175	7 194	446

1.3.2 Immobilisations financières

En K€	31/12/2005	Variation de Périmètre	+	-	31/12/2006	Variation de Périmètre	+	-	31/12/2007
Valeur Brute									
Titres non consolidés et autres actifs financiers	807		757		1 564	28		-1110	482
Dépôt de Garantie	125		4	-50	79	65	28	-55	117
Prêts Personnel	16			-4	12			-4	8
TOTAL GENERAL	948	0	761	-54	1655	93	28	-1169	607
Dépréciation									
Titres de participations non consolidées	0			-46	-46	-28			-74
Dépôt de Garantie	0				0				0
Prêts Personnel	0				0				0
TOTAL GENERAL	0	0	0	-46	-46	-28	0	0	-74
Valeur Nette									
Titres de participations non consolidées	807	0	757	-46	1 518	0	0	-1110	408
Dépôt de Garantie	125		4	-50	79	65	28	-55	117
Prêts Personnel	16		0	-4	12			-4	8
TOTAL GENERAL	948	0	761	-100	1609	65	28	-1169	533

Titres non consolidés et autres actifs financiers

En K€	VNC 2005	VNC 2006	VNC 2007
Nom de la société			
WATSA	47	0	0
ZOOLOO KIDS	10	23	23
GEDEON PROGRAMMES	750 ^(a)	750 ^(a)	0
UFG	0	0	110
TOTAL	807	773	133

(a) Option de rachat Gédéon

Les actifs financiers sont uniquement constitués de prêts et de créances

1.4. Clients et autres créances

Au 31 décembre 2007, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

Montants en K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Dépréciation	Montant Net 31/12/07	Montant Net 31/12/06
Créances Clients	19 764	993	20 757	-1 035	19 722	14 965
			0		0	
Détail des autres Créances			0		0	
RRR à recevoir sur acquisition Films	23		23		23	208
Comptes courants	6 886	320	7 207	-348	6 859	1 700
Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux	4 528		4 528		4 528	
Avances et acptes versés sur cdes	652		652		652	
Créances sur Divers Fonds de soutien	224		224		224	165
Parts antennes à recevoir	4 020		4 020		4 020	5 389
Parts de coproduction à recevoir	1 365		1 365		1 365	394
Subvention à recevoir	463	1 066	1 529		1 529	1 070
Charges Constatée d'avance	1 356		1 356		1 356	752
Créances diverses	2 148	1 435	3 583		3 583	4 747
TOTAL GENERAL	41 429	3 814	45 244	-1 383	43 861	29 390

Les créances dont l'échéance est supérieure à 1 an correspondent à des créances provisionnées en totalité, pour 320 K€ et à la créance née du report en arrière des déficits chez MILLIMAGES S.A.

Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité

1.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
SICAV Monétaires	3 152	89	83
Disponibilités	847	1 371	2 015
TOTAL	3 999	1 460	2 098

1.6 Capitaux propres

1.6.1 Capital social

Le capital social de 390 264,08 € est composé de 9756 602 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,04 €.

Au 31 décembre 2007, Millimages détient 12 213 titres d'autocontrôle pour une valeur de 16 732 €.

Une information relative aux options de souscription d'actions à des salariés du groupe et aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est détaillée à la note I § 1.3 de ce document.

1.7 Provisions (dont avantages du personnel)

En K€	31/12/2006	Variation De Périètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2007
Passif non courant						
Engagements de retraite	32	7	36		-32	43
Provisions pour risques	0		1 153			1 153
Passif courant						
Provision pour risques	871	203	-299	-200		575
Total Général	903	210	890	-200	-32	1 771

Les variations des provisions de l'exercice précédent étaient les suivantes :

En K€	31/12/2005	Variation De Périètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2006
Passif non courant						
Engagements de retraite	26		32		-26	32
Provisions pour risques	0					0
Passif courant						
Provision pour risques	1 035		368	-79	-453	871
Total Général	1 061	0	401	-79	-479	903

Ces risques font l'objet d'un commentaire détaillé dans la note F intitulée « Faits Exceptionnels et litiges ». En outre cette rubrique comprend la quote-part de provisions pour situation nette négative d'AMUSE FILMS et de UFG.

1.8 Dettes financières

1.8.1 Emprunts et banques créditrices

En K€	31/12/2006	+	-	Variation Périètre	31/12/2007
Emprunts (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	4 661	9 189	-5 677	2 639	10 812
Emprunts (sous groupe BAC MAJESTIC) ^(a)	3 863	809	-2 162		2 510
Emprunts et dettes financières diverses	43				43
Loi DAILLY	692	2 152	-692	3 957	6 109
Découverts et soldes créditeurs de banque (sous groupe BAC MAJESTIC)	3				3
Découverts et soldes créditeurs de banque (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	0				0
Total Général	9 262	12 150	-8 531	6 596	19 477

Sur l'exercice précédent :

En K€	31/12/2005	+	-	Variation Périètre	31/12/2006
Emprunts (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	5 817	3 380	-4 536	0	4 661
Emprunts (sous groupe BAC MAJESTIC) ^(a)	3 735	2 733	-2 605	0	3 863
Emprunts et dettes financières diverses	3 937	0	-3 894	0	43
Loi DAILY	0	692	0	0	692
Découverts et soldes créditeurs de banque (sous groupe BAC MAJESTIC)	0	3		0	3
Découverts et soldes créditeurs de banque (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	206	0	-206	0	0
Total Général	13 696	6 808	-11 241	0	9 262

En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Passif non courant	6558	2 026	3 083
Passif courant	7138	7 236	16 394
Total	13 696	9 262	19 477

Les emprunts et dettes financières sont souscrits en euros et à taux fixe et variable (Euribor).

Ils sont généralement basés sur des escomptes de créances nées.

(a) Emprunts de BAC MAJESTIC

Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 et au cours du premier semestre 2006 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La rémunération des crédits mis en place en 2004 et 2007 est calculée sur un taux fixe de 6.05 % et 6,45% respectivement.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

L'homologation par le Président du Tribunal de Commerce des accords avec les organismes financiers (signés au cours du 1^o semestre 2004) nous a permis la renégociation des crédits bancaires sur une période de 7 années au taux maximum annuel Euribor 3 mois majoré de 0,75%.

Au 31 décembre, la somme restant due à ce titre est de 1,7 M€. Les échéances prévues lors de la signature de ce protocole ont été intégralement respectées.

1.8.2 Echancier

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total	16 395	3 082	0	19 477

1.9 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En K€	Passifs Courants	Passifs non Courants	Total
Avances et acomptes reçus	37		37
Dettes d'exploitation	12 966		12 966
Dettes fiscales et sociales	6 373		6 373
Dettes sur immobilisations	15 157	3 848	19 005
Autres dettes	2542	1 111	3 653
Produits constatés d'avance Parts antennes des ventes aux Télévisions	8 630	345	8 975
Produits constatés d'avance Subventions du CNC sur Productions en cours	2 203		2 203
Autres Produits constatés d'avance			0
Total Général	47 908	5 304	53 212

1.10 Variation des flux de trésorerie

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante (en K€) :

	déc-05	déc-06	déc-07
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 998	1 461	2 098
Concours bancaires courants et Dailly	-206	-695	-6 112
Total	3 792	766	-4 014

1.11 Contribution de Gédéon Programmes

La contribution de Gédéon Programmes à l'actif non courant est de 10 125 K€ et à l'actif courant 5 448K€.

La contribution de Gédéon Programmes au passif non courant est de 2 757 K€ et au passif courant de 14174 K€.

NOTE E - ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE

1.1 Chiffre d'affaires

Chiffres en k€	CA 2007	CA 2006	CA 2005
Animation	9 959	9 622	10 613
Documentaire	9 753	0	663
Cinéma	18 464	21 250	16 723
Total Chiffre d'affaires	38 175	30 872	27 999
Dont :			
France	32 876	24 466	21 800
Export	5 300	6 406	6 198

1.2 Résultat Opérationnel courant

En k€	31/12/007	31/12/006	31/12/005
Résultat activité Distribution	-3 052	5 057	5 320
Résultat activité Production	829	1 403	852
Frais de structure (1)	-2 473	-4 213	-3 871
Résultat Opérationnel courant	-4 695	2 247	2 301

(1) Les frais généraux ont été réaffectés aux différents activités tel que décidés par la direction

1.3 Autres produits et charges opérationnelles

En K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Produits des cessions d'immobilisations	2 027	5 147	13 641
Valeurs comptables des immobilisations cédées	-1 752	-1 628	-10 433
TOTAL	275	3 519	3 208

Les produits de cession enregistrés au titre de l'année 2007 correspondent principalement à des sorties de catalogue et abandons de BAC FILMS à hauteur de 0,8 m€ et à descessions de titres de BAC MAJESTIC à hauteur de 1,18 m€.

1.4 Amortissements et provisions (Dotations – Reprises)

En K€	Immobilisations	Clients Stocks	Provisions Risques et charges	TOTAL	TOTAL 2006
Dotations	21 299	463	1025	22 787	
Reprises	-580		-938	-1 518	
IMPACT NET	20 719	463	87	21 269	6 200

1.5 Coût de l'endettement financier net

En K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Produits de Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Intérêts sur C/C	133	65	88
Cession SICAV	24	35	24
Gains de change	0	500	320
Divers	142	15	40
TOTAL	299	615	472
Coût de l'endettement financier brut			
Intérêts des emprunts	1 655	464	397
Amortissement des écarts d'acquisition	0	0	4
Perte de Change	0	302	741
Divers	5	217	186
TOTAL	1 660	983	1 328
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-1 361	-368	-856

La contribution de Gédéon Programmes au coût de l'endettement financier net à fin 2007 s'élève à - 358 K€.

La contribution du sous-groupe Bac Majestic au coût de l'endettement financier net à fin 2007 s'élève à - 505 K€.

1.6 Information sectorielle

Premier niveau d'information sectorielle : Secteur d'activité

Les secteurs d'activités de la société sont la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles.

Secteurs d'activité Données en k€	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾			
Production	15 423	10 640	7 807
Distribution	22 752	20 232	20 191
Dotations aux amortissements			
Production	14 488	5 879	8 947
Distribution	6 781	7 811	10 359
Acquisition d'actifs			
Production	12 601	7 248	10 579
Distribution	8 013	8 454	10 150
Dettes			
Production	14 665	12 554	9 505
Distribution	4 812	27 518	4 191
Valeur nette des actifs			
Production	33 211	21 908	23 428
Distribution	17 566	20 322	23 143

(1) La ventilation du Chiffre d'affaires est détaillée sur le § 1.1 de la note E

Second niveau d'information sectorielle : Secteur géographique 2 zones géographiques : France et export

Zones Géographiques (données en k€)		2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	FRANCE	32 876	24 466	21 800
	EXPORT	5 300	6 406	6 198
Dotations aux amortissements	FRANCE	21 269	17 030	19 306
	EXPORT	0	0	0
Acquisition d'actifs	FRANCE	17 532	15 702	20 729
	EXPORT	0	0	0
Dettes	FRANCE	19 477	9 262	13 696
	EXPORT	0	0	0
Valeur nette des actifs	FRANCE	51 433	42 230	46 571
	EXPORT	0	0	0

1. 7 Contribution de Gédéon Programmes

La participation de Gédéon Programmes au résultat opérationnel courant est de - 927 K€.

NOTE F - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

BAC MAJESTIC

La société fait l'objet d'assignation par des salariés ayant quitté le Groupe. La provision constatée dans les comptes au 31/12/2007 s'élève à 150 K€.

La société fait l'objet d'un avis de mise en recouvrement à la suite d'une déclaration complémentaire de TVA pour la période de Septembre 2003 pour un montant de 85 K€. Une provision a été constituée pour la totalité de ce montant.

NOTE G - REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PERSONNEL

En 2007, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

1.1 Effectif

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Effectif	2007	2006	2005
MILLIMAGES S.A.	46	47	24
AMUSES FILMS	2	1	1
SEANCE PRIVEE	3	3	1
BAC FILMS	15	13	12
GEDEON	40		
MILLIMAGES UK	4	4	3
Total	110	68	41

1.2 Informations sur les bons de souscription d'actions

1) Les Bons de souscription de part créateur d'entreprise (BSPCE)

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 avait autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, de 108.000 bons de souscription de part créateurs d'entreprise (BSPCE) et que le Conseil d'Administration, usant de cette autorisation, avait attribué le 11 février 2002 dans un premier temps 77.221 BSPCE à certains salariés de la société mère MILLIMAGES SA. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, il n'a été souscrit à aucune part.

Les variations du cours de l'action MILLIMAGES ont fait perdre son caractère attractif à la politique d'actionariat des salariés que notre société entend poursuivre. Afin de remédier à cette situation et de motiver son personnel, le Président avait proposé aux actionnaires de voter lors de l'Assemblée Générale annuelle du 24 juin 2003 l'attribution de 40.000 nouveaux BSPCE, résolution adoptée à l'unanimité.

Lors du Conseil d'Administration du 26 janvier 2004, le plan de BSPCE existant a été annulé et remplacé par un nouveau plan attribuant 40 000 BSPCE aux salariés de MILLIMAGES.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à la moyenne des cours de clôture constatés pour l'action pendant les dix jours de bourse précédant le jour où les bons de souscriptions ont été attribués, à savoir 2,7 €, soit 40 cts de valeur nominale et 2,3 € de prime.

Chaque bénéficiaire pourra exercer les bons dont il est titulaire dans la portion et suivant le calendrier suivant :

- 30% des bons attachés, à compter du 30 juin 2004
- 30% des bons attachés, à compter du 31 décembre 2004
- et le solde des bons non exercés, à compter du 31 décembre 2005.

Au cours de l'exercice 2004, il n'a été souscrit à aucun bon.

Par délibération en date du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé le Conseil à émettre des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés ou dirigeants actuels de la société, à concurrence de 160.000 bons au maximum, chaque bon donnant droit de souscrire à une action de la société.

L'émission des bons doit être réalisée dans le délai d'un an à compter de l'autorisation conférée par l'Assemblée soit jusqu'au 29 juin 2005.

Les titulaires auront la faculté de souscrire des actions dans un délai maximum de cinq années à compter du 29 juin 2004. Le prix de souscription de l'action sera égal à la moyenne des cours cotés constatés pendant les dix derniers jours de bourse précédant le jour où les bons de souscription seront attribués sans que ce prix ne puisse être inférieur au prix d'émission des actions fixé lors de la dernière augmentation de capital à laquelle la société aura procédé dans les six mois précédant l'attribution des bons.

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil n'a pas utilisé l'autorisation de l'Assemblée Générale.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des bons de souscription de part de créateurs d'entreprise autorisés (soit 160 000).

Ce nouveau plan de BSPCE annule et remplace le plan précédent.

Le Conseil a subordonné l'exercice des nouveaux bons à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à tous les bons antérieurement attribués.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à la moyenne des cours de clôture constatés pour l'action pendant les dix jours de bourse précédant le jour où les bons de souscriptions ont été attribués, à savoir 1,08 €, soit 4 cts de valeur nominale et 1,04 € de prime.

Chaque bénéficiaire ne pourra exercer les bons dont il est titulaire qu'à compter du 31 décembre 2006.

Tous les bons qui n'auront pas été exercés au plus tard le 23 mars 2010 perdront toute validité et seront annulés.

L'activité sur BSPCE s'analyse comme suit :

Date d'attribution	Nombre	Prix souscription	Point de départ d'exercice	Date d'expiration	Nb d'actions souscrites	Nb d'actions annulées	Options non exercées au 31/12/2007
BSPCE							
23 mars 2005	160 000	1,08	31/12/2006	23/03/2010			160 000
BSPCE	160 000						

2) Plan d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 avait autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société MILLIMAGES au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certains mandataires sociaux de la société MILLIMAGES et de ses filiales. Le Conseil d'Administration, usant de cette autorisation, a mis en place :

- lors de sa délibération le 17 septembre 2001, un plan de stock options portant sur 38.864 options,
- lors de sa délibération du 31 octobre 2001, un deuxième plan portant sur 26.859 options,
- lors de sa délibération du 21 décembre 2001, un troisième plan portant sur 11.400 options,
- lors de sa délibération du 14 juin 2002, un quatrième plan portant sur 6.533 options
- et enfin le 28 mars 2003, un cinquième plan portant sur 20.000 options.

Par délibération du 24 juin 2003, l'Assemblée Générale mixte avait autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société MILLIMAGES au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certains mandataires sociaux de la société MILLIMAGES et de ses filiales.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

Au cours de l'exercice il n'a été souscrit à aucune part.

Par délibération du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription d'actions. Il était précisé que cette autorisation se substitue en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2003 avait donnée au Conseil d'Administration qui elle-même se substituait en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2001 avait donnée au conseil d'administration.

Cette Assemblée du 29 juin 2004 a fixé :

- à 8.000 euros maximum le montant nominal global des options à émettre (soit 200.000 actions de 4 centimes chacune),
- à 95 % de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse, le prix minimum que le conseil pourra retenir comme prix de souscription des actions offertes en option.

Pour les conditions de levée des options, une levée est possible dans un délai minimum de trois ans et un délai maximum de six ans.

Cette autorisation est valable 38 mois et peut être mise en oeuvre en une ou plusieurs fois.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité de options de souscription d'action autorisées.

Ce nouveau plan annule et remplace le plan précédent

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 Euros par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Les options attribuées pourront être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011.

Il a ainsi été attribué des stocks option aux mandataires sociaux et salariés des filiales de la société MILLIMAGES suivants :

- la société AMUSE FILMS, son gérant Monsieur Marc DHRAMI, à concurrence de 10 000 stocks option,
- la société GEDEON PROGRAMMES, son Président Directeur Général Monsieur Stéphane Millière, à concurrence de 30 000 stocks option,
- la société MILLIMAGES UK, son Président et son Directeur Général Messieurs Jonathan PEEL à concurrence de 50 000 stocks option et John Reynolds à concurrence de 60 000 stocks option, et Madame Karla BERRON, salariée, à concurrence de 10 000 options.
- la société BAC FILMS, son Directeur Général Monsieur Jean LABADIE à concurrence de 40 000 stocks option.

Toutes mentions relatives aux options attribuées figurent dans un rapport spécial qui a été présenté à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2005 conformément à l'article L. 225-184 du Nouveau Code de Commerce.

L'activité sur les plans de stock options sur ses actions ordinaires mis en place pour certains dirigeants et salariés du Groupe s'analyse comme suit :

Date d'attribution	Nombre	Prix souscription	Point de départ d'exercice	Date d'expiration	Nb d'actions souscrites	Nb d'actions annulées	Options de souscription non exercées au 31/12/07
Stock options							
23 mars 2005	200 000	1,09	23/03/2008	23/03/2011	néant	néant	200.000
Stock options	200 000						

3) Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Il est rappelé que l'assemblée générale a autorisé au cours des précédents exercices l'émission d'option de souscription d'action étant précisé que chaque nouveau plan annulait et remplaçait le précédent de telle sorte qu'à ce jour, le plan en vigueur est celui du 23 mars de 2005 décidé par l'assemblée générale du 29 juin 2004.

Désignation du Plan	Date de l'attribution par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2006	Options non exercées au 31-12-2007.
Plan du 23 mars 2005	29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	200 000	23 mars 2008/ 23 mars 2011	1,09 €	Néant	200 000
Plan du 23 mars 2005	29 juin 2004	23 mars 2005	BSPCE	160 000	Caducité 23 mars 2010	1,08 €	Néant	160 000

NOTE H- EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2007

- Rachat d'actions et renforcement de Millimages au capital de Bac Majestic
Dans le cadre du programme de rachat d'actions de BAC MAJESTIC autorisé par l'Assemblée Générale Mixte en date du 29 juin 2007, et conformément à la décision du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 14 février 2008, BAC MAJESTIC a racheté 2 600 000 de ses propres actions le 15 février 2008. Cette acquisition a été effectuée au prix de clôture de la séance, à des fins de gestion financière et a notamment pour but de réguler le cours de bourse de l'action.

MILLIMAGES a racheté le 18 février 2008 la totalité de la participation détenue par JLDIFILMDISTRIBUTION (participation précédemment détenue par Jean Labadie) dans BAC MAJESTIC, soit 8,17 % du capital. Ces titres ont été cédés selon les procédures applicables aux cessions de blocs hors marché.

Jean Labadie a démissionné de son mandat d'administrateur dans BAC MAJESTIC, et Anne-Laure Labadie a également démissionné de son mandat d'administrateur dans BAC FILMS, filiale de BAC MAJESTIC.

MILLIMAGES détient désormais 23.29 % du capital et 33.32 % des droits de vote de BAC MAJESTIC.

- Zooloo Kids

MILLIMAGES se renforce dans la « Vidéo On Demand » et monte à 89% sa participation dans ZOOLOO KIDS

MILLIMAGES a racheté 70,76% du capital de ZOOLOO KIDS et en détient désormais 88,90%.

Créée en 2004, ZOOLOO KIDS est le premier fournisseur de contenus VOD pour la jeunesse. ZOOLOO KIDS exploite en VOD (Video On Demand) un catalogue de près de 900 heures de dessins animés qui regroupe le meilleur de l'animation française.

ZOOLOO KIDS est le fournisseur, en configuration PC ou TV de nombreux opérateurs en France (Orange, Free, Canal Play, Club Internet, Neuf Telecom, Aol, NC Numéricable, Virginmega, Fnac, Glowria) et à l'étranger (Sympatico au Canada, Belgacom en Belgique).

Cette participation s'inscrit dans la stratégie annoncée de MILLIMAGES de développer les activités numériques du groupe, notamment pour la commercialisation de son catalogue sur les nouvelles plates-formes internet, TV ADSL et téléphonie mobile.

ZOOLOO KIDS sera consolidée dans les comptes de MILLIMAGES par intégration globale au 1^{er} janvier 2008.

- Production

Démarrage de la production « Didou 3 » 39 épisodes de 7 minutes et « Simsala Grimm 2 » 26 épisodes de 26 minutes.

NOTE I - IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

Afin de bénéficier de la déductibilité fiscale des amortissements pratiqués sur les productions, les sociétés du groupe comptabilisent en amortissements dérogatoires la différence constatée entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique pratiqué dans les comptes consolidés. Elles dégagent ainsi des passifs d'impôts différés.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des entités du Groupe, les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits reportables ne sont reconnus qu'à hauteur des passifs d'impôt différé dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettrait d'imputer les différences temporelles, est considéré comme peu probable.

- La preuve d'impôt s'explique ainsi :

en K€	2007
Résultat consolidé avant impôt	-1 815
Résultat des minoritaires	-4 199
Résultat des sociétés mises en équivalence	132
Résultat comptable avant impôt	-5 882
Taux d'impôt théorique (%)	33,33%
Impôt théorique	-1 961
Déficits non activés (1)	2 321
Différences permanentes	-311
Divers	-49
Total	1 961

Société dont le résultat est non fiscalisé (1) : Déficits

non activés par prudence

GEDEON	-774
Palier Bac Majestic	-4 833
MILLIMAGES UK	42
PVG	-7
divers	-764
MILLIFIN	-629
TOTAL :	-6 965

- Détail des impôts différés actifs et passifs :

en K€	IDA	IDP	NET
Millimages ⁽¹⁾	2 043	2 700	-657
Gédéon Programmes ⁽²⁾	322	869	-547
Total	2 365	3 569	-1 204

(1) Les IDA de Millimages résultent de l'activation des déficits, les IDP sont relatifs aux amortissements dérogatoires.

(2) Les ID nets de Gédéon Programmes résultent de la réévaluation du catalogue opérée dans le cadre de la prise de contrôle de cette société en janvier 2007.

NOTE J - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS

1.1 Engagements hors-bilan

La contribution des entités du groupe est la suivante :

A - MILLIMAGES

Engagements donnés (en €)	Montant
Nantissements de productions au profit de Cofiloisirs	647 717
Nantissements de productions auprès de Coficiné	5 768 169
Caution donnée pour emprunt Cofiloisirs contracté par les filiales	3 840 000
Total au 31/12/07	10 255 886
Engagements reçus (en €)	
Subventions acquises restant à recevoir	1 606 425

Les intra groupe ont été éliminés.

B - BAC MAJESTIC

La totalité des engagements pris chez BAC MAJESTIC sur acquisitions de films est inscrite au bilan, dès la signature du contrat d'acquisition ou d'un accord ferme d'achat (« deal-memo ») au poste « Droits Audiovisuels » sous la rubrique Droits en cours (cf note 3) avec comme contrepartie au passif le poste « Dettes sur Immobilisations ».

Les engagements financiers hors bilan du groupe sont les suivants :

Montant en K €	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Avals, cautions et garanties données :			
Cautions données sur emprunts d'acquisitions de films souscrits par des co-acheteurs	41	41	36
Engagements en faveur de filiales non détenues à 100%	0	0	-
Total Avals, cautions et garanties données	41	41	36
Engagements reçus :			
Subventions acquises restant à recevoir ^(a)	699	0	0
Autres :			
Clause de retour à meilleure fortune		0	0

(a) Depuis 2005, cette somme n'est plus enregistrée en comptes de bilan (voir commentaires § B 1.24)

1.2 Dettes garanties par des sûretés réelles (BAC MAJESTIC)

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par la cession des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Au 31 décembre 2007, les nantissements d'actifs et garanties apportées par le sous groupe BAC MAJESTIC se décomposent comme suit :

Type de nantissement / cession sur immobilisations incorporelles En K €	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des prêts garantis	% garanti par VNC
COFICINE	2 156 650	301 483	821 026	36,72%
COFILOISIRS	5 328 592	566 236	1 246 284	45,43%
NATEXIS	5 220 371	185 707	435 176	42,67%
OBC				
Total	12 705 613	1 053 426	2 502 486	42,10%

NOTE K - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

1.1 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2007 aux membres du conseil d'administration et aux 11 membres du comité de direction, y compris les dirigeants ayant exercé leur fonction sur une partie de l'année 2007, se décompose comme suit :

€	31/12/2007
Rémunération	666 128
Actions gratuites	0
Stock-options	75 000
IDR	21 745
BSPCE	45 150
Total	808 023

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

1.2 Autres parties liées

Les principales parties liées de Millimages sont les sociétés consolidées par mise en équivalence, à savoir Toons'n'Tales, Amuse Films et La Maison, Jonathan PEEL, Stéphane MINIERE et la famille Lener.

Avec les sociétés mises en équivalence, les transactions concernent des opérations de coproduction et des prêts. Par ailleurs, Roch Lener consent ponctuellement des prêts à la société Millimages.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par Millimages sont détaillées ci-dessous :

En K €	31/12/2007
Actifs	
Comptes courants avec les sociétés mises en équivalence	1 145
Passifs	
Compte courant actionnaire	-1 296
Compte de résultat	
Produit financiers	109
Charges financières	-25

NOTE L - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE

L'ordre d'importance des risques est le suivant :

- Risques de liquidité,
- Risques de taux sur endettement,
- Risques liés aux évolutions technologiques,
- Risques de change,
- Risques juridiques (risques liés à la propriété intellectuelle, risques liés à l'obtention d'autorisations administratives).

❖ Risques de liquidité

➤ MILLIMAGES

Du fait de la nature de son activité, les crédits contractés par MILLIMAGES pour le financement des productions nécessitent la mobilisation des actifs en cours de fabrication sur une durée moyenne de 24 mois. A ce terme, il y a extinction de la dette et libre disposition des actifs produits.

Les crédits bancaires ne sont pas assortis de clause de remboursement anticipée hors clauses classiques.

Les crédits dont bénéficie la société MILLIMAGES ne sont pas assortis de covenants.

MILLIMAGES dispose de concours des établissements de crédit, pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre de préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour pré financer les programmes produits.

MILLIMAGES ne dispose pas de lignes bancaires confirmées mais mobilise par des dailly au cas par cas, et marginalement, des créances nées au titre de factures émises pour des prestations.

Pour son activité de distribution de programmes à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un concours bancaire de 1,5 M€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Les frais fixes sont financés par :

- les marges dégagées sur les productions, soit le solde des financements acquis après déduction des coûts directs de fabrication,
- les marges sur les prestations (très faibles)
- les ventes à l'étranger.

Toutefois, si ces cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

➤ BAC MAJESTIC

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1^{ère} exploitation télévisuelle).

La ventilation des crédits est la suivante :

Caractéristiques des emprunts émis en K€	Taux	Montant global des lignes au 31/12/06	Montant global des lignes au 31/12/07	Montant global des lignes au 10/06/08	Echéances	Existence ou non de couvertures
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 1998	Variable	84	0	0	31-03-11 (*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2000	Variable	560	435	420	31-12-11 (*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2001	Variable	1 558	1 246	930	31-03-11 (*)	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2004	6.05 %	220	0	0	05-07-07	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	Variable	1 087	0	0	09-03-07	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	*	354	346	249	12-09-08	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2007	6.45 %	0	475	245	21-06-09	Non
Total Crédits		3 863	2 207	1 844		

(*) crédits prorogés suite négociation 2004.

La prorogation des crédits de financement d'acquisition de films jusqu'en 2011 découle des négociations menées en 2004 compte tenu de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe.

Cette négociation, totalement achevée avec les établissements financiers concernés agissant en qualité de chef de file d'un pool bancaire dont l'accord final a été obtenu en mars et avril 2004.

Par ailleurs, aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (type « *covenants* »).

En 2007, des crédits ont été accordés à hauteur de 809 K€, les remboursements se sont élevés à 2 115 K€.

Sur la base de la dette au 31 décembre 2007 (2 502 k€), la charge annuelle liée aux emprunts s'élèverait à 161 k€. Il s'agit là d'une charge maximum compte tenu du fait que les ventes réalisées avec les chaînes seront imputées sur ces crédits et réduiront d'autant la charge annuelle. A titre d'exemple, si l'on se base sur les sommes restant dues à ce jour, la charge annuelle passe à 118 k€. De plus, une variation instantanée de taux d'emprunts de 1 % entraînerait un impact en année pleine de 20 k€ sur le résultat consolidé du Groupe

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

A noter par ailleurs qu'à la date du 31 mai 2008, la société dispose d'une trésorerie de 150 k€.

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 3,5 M€. Ces lignes sont utilisables, à hauteur de 2,5 M€ depuis 2007 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant.

A ce jour, la société a un encours de ligne DAILLY de 1,3 M€

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

❖ Risques de taux sur endettement

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs Financiers	16 395	3 082		19 477
Actifs financiers	-83			-83
Position nette avant gestion	16 312	3 082	0	19 394
Hors Bilan engagements donnés	5 296	6 054		11 350
Hors Bilan engagements reçus	-2 305			-2 305
Position nette après gestion	19 303	9 136	0	28 439

➤ MILLIMAGES

- les opérations en devises sont enregistrées en comptabilité pour leur contre-valeur en Euros, à la date de réception des premières pièces juridiques ou comptables (contrat, facture).
- des ajustements de fin de période au 30.06 et 31.12 sont effectués pour tenir compte des variations de taux de change.
- le jour de la réalisation effective de l'opération (encaissement / décaissement), et le cas échéant, la différence de change constatée est enregistrée (différence entre le taux de change d'enregistrement de l'opération et du taux de change du jour de la réalisation).

Les opérations en devises de MILLIMAGES sont essentiellement liées à la vente des programmes à l'étranger. Leur date de paiement est difficilement prévisible, car à la signature d'un contrat MILLIMAGES ne connaît pas toujours :

- les dates de livraison et les délais d'acceptation des matériels.
- donc les dates de facturation.
- les délais de paiement des clients.

La position devises de MILLIMAGES sur l'activité de distribution ne peut faire l'objet de couverture de risque de change, MILLIMAGES maîtrisant difficilement les dates de paiement., mais le montant unitaire des différentes échéances de paiement d'un même contrat, atteint rarement 100.000 Euros.

Pour les opérations en devise liées au coproduction, avec des dates de paiement liées à l'avancement de la production, les plannings étant évolutifs, il n'est pas possible de mettre en place des couvertures satisfaisantes.

➤ BAC MAJESTIC

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, BAC MAJESTIC est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 et au cours du premier semestre 2006 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La rémunération des crédits mis en place en 2004 et 2005 est calculée sur un taux fixe de 6.05 %.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Les emprunts ne font pas l'objet de couvertures de taux.

➤ Analyse de sensibilité

Sur la base de la dette à long terme au 31 décembre 2007, la charge annuelle liée aux emprunts long terme s'élèverait à 536 k€.

Par conséquent, une variation instantanée de taux d'emprunts de 1 % entraînerait un impact en année pleine de 74 k€ sur le résultat consolidé du Groupe.

Risques de change

Position en K devise	Euro	USD	Autres devises
Actifs	1 586	1 828	84
Passifs	244	352	1
Position nette avant gestion	1 342	1 476	83
Positions hors bilan	0	0	0
Position nette après gestion	1 342	1 476	83
L'exposition nette en devise (contre valorisée en euros au cours de clôture) est de K€	1 342	1 003	81

Distribution de films (BAC MAJESTIC)

La majeure partie des investissements est effectuée en euros.

Pour les quelques cas concernés, le risque de change est intégré lors de la détermination des coûts de production ou de l'achat des films, le taux de change intégré par l'entreprise lors de ses acquisitions étant systématiquement supérieur de 10% à celui en vigueur au moment de l'acquisition.

Par ailleurs, les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films.

Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la société ne fait pas de couvertures de change.

Autres activités

En 2007, il a été facturé en équivalent euro aux clients 2 575 K €, soit 6,74 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le chiffre d'affaires et les achats sont quasiment entièrement réalisés en euros. Le risque est donc extrêmement faible.

❖ Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

❖ Assurances

La politique de MILLIMAGES en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée.

Il n'a été procédé à aucun changement dans la politique de couverture de la Société.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

MILLIMAGES

La production et la réalisation des séries sont soumises à certains aléas tels que les retards de livraison ou bien la difficulté des partenaires à s'accorder sur les éléments artistiques. En cas de retard trop important de livraison des séries, MILLIMAGES risquerait de perdre la confiance de ses clients.

MILLIMAGES couvre le risque de fabrication par des assurances spécialisées. Les assurances souscrites garantissent l'indisponibilité des biens et des locaux, le support ainsi que le mobilier, décors et accessoires.

La garantie d'indisponibilité des locaux a pour objet d'indemniser la perte pécuniaire subie suite à l'interruption et/ou l'abandon de la production assurée du fait de l'indisponibilité des biens et locaux nécessaires à la réalisation de ladite production. Cette indisponibilité doit être la conséquence directe d'un vol, d'une perte, de détérioration ou de destruction.

La « garantie du support » couvre les pertes pécuniaires consécutives à la reconstitution de plans sinistrés ou à l'abandon de la production du fait de la disparition, destruction ou détérioration accidentelle des supports originaux. On entend par support les films, bandes magnétoscopiques, matériel informatique.

La « garantie du mobilier, décors et accessoires » couvre les frais de remise en état ou le remboursement de leur valeur en cas de disparition, destruction ou détérioration.

Une bonification de 20% du montant de la prime est allouée pour non sinistre.

En sus de la couverture des risques de fabrication, MILLIMAGES bénéficie des couvertures suivantes :

Multirisque professionnelle

Responsabilité civile exploitation
Tous risques matériels
Tous risques informatiques

BAC MAJESTIC

En matière de Production, les assurances couvrant tous les risques possibles de sinistre en cours de tournage et pendant la post-production sont prises par le producteur délégué du film (producteur généralement à l'initiative du projet qui a la responsabilité de la « fabrication » et de la bonne fin du film) qui en fait bénéficier tous ses co-producteurs. Intervenant dans ce cadre, le Groupe est ainsi lui-même assuré.

En matière de Distribution, les Minima Garantis versés par le Groupe sont dus à hauteur de 90% environ de leur montant au moment de la livraison du film, ce qui limite considérablement le risque et les effets d'une non-livraison d'un film. D'autre part, dans le cas des films nord-américains, ce risque, pour le montant de l'acompte versé, est de plus couvert par la Garantie de Bonne Fin qui est de pratique très courante en Amérique du Nord, le Garant de Bonne Fin s'engageant à mener le film à son terme ou à rembourser tous les intervenants de leur investissement. La société a déjà par le passé acheté des films qui ne se sont finalement pas réalisés et a toujours été remboursée de ses acomptes versés à la signature du contrat d'acquisition. Quant aux matériels d'exploitation utilisés par le Distributeur (internégatif, négatif son, master vidéo...), ils sont couverts par les assurances des laboratoires qui s'engagent à les remplacer en cas de destruction.

Dans tous les cas visés ci-dessus, le coût des assurances n'est pas pris en charge par BAC MAJESTIC.

Les Risques couverts par le Groupe et les montants assurés sont présentés ci-dessous :

ASSURANCE	MONTANTS ASSURES	FRANCHISE
MULTIRISQUE		
Perte d'exploitation après sinistre	0,8 M€	NS
Perte du fonds de commerce	1,7 M€	NS
Tempête, ouragan, grêle	0,6 M€	NS
Responsabilité civile –dommages corpo.	6,0 M€	NS
Responsabilité civile –dommages matériels et immatériels	0,8 M€	NS
Responsabilité civile –atteinte à l'environnement	0,2 M€	NS
Responsabilité civile – destruction de copies de films	0,1 M€	NS
Domage immatériel	0,3 M€	10K€/sin.

Le montant total des primes d'assurances versées par le Groupe s'est élevé en 2007 à 83 K€.

❖ Risques sur actions.

Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour, la société a placé sa trésorerie excédentaire en SICAV monétaire. La société n'encourt donc aucun risque à ce titre.

La trésorerie est utilisée notamment pour couvrir les dépenses d'exploitation liées à la sortie des films. Si notre trésorerie apparaît avec un excédent important à certaines dates, il s'agit en général de périodes trop brèves qui ne justifient pas le placement des fonds disponibles en produits de placements pouvant avoir des rentabilités plus fortes.

Montant en K €	OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	83	Néant
Hors Bilan	Néant	Néant
Position nette globale	83	Néant

❖ Risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires :

La Société ne détient pas de participations pour lesquelles il existe un engagement de rachat auprès de minoritaires qui ne soient pas transcrits dans les comptes. La Société estime donc qu'il n'existe aucun risque significatif lié à ce type de contrat.

Toutefois, dans le cas où la Société viendrait à réaliser des acquisitions de sociétés avec une promesse de vente à terme du solde des titres de participation pour autant que le contrat d'acquisition stipule des clauses de complément de prix sous condition, elle procéderait à une comptabilisation conformément aux normes applicables (et notamment les normes IAS 27 et IAS 32).

Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations de la Société

La société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.